

Lettre ouverte des Bourgmestres de Belgique :

La Belgique doit signer le Traité d'interdiction des armes nucléaires

21 septembre 2019

Monsieur le Premier ministre,

Après une décennie de préparatifs, des négociations multilatérales ont eu lieu à New York en 2017 qui ont abouties le 07 juillet au vote du Traité des Nations unies interdisant explicitement les armes nucléaires. 122 pays ont approuvé le texte final.

Ce n'est pas moins qu'une étape historique. Pour la première fois depuis les attaques à la bombe nucléaire sur Hiroshima et Nagasaki (1945), un Traité a été adopté interdisant de manière universelle, la production, le financement, la possession, le transfert et l'utilisation des armes nucléaires.

Entre-temps ⁽¹⁾, 70 pays ont déjà signé le Traité et 23 l'ont ratifié. Le Traité entrera en vigueur dès la cinquantième ratification. Espérons qu'à l'horizon 2020, c'est-à-dire précisément 75 ans après la fin de la seconde guerre mondiale et la première utilisation d'armes nucléaires, l'interdiction des armes nucléaires de l'ONU entre dans le droit international.

Nos villes et nos communes sont profondément préoccupées par la grave menace que représentent les armes nucléaires pour les communautés du monde entier. Nous estimons de notre responsabilité de plaider pour que nos concitoyens puissent vivre débarrassés de cette menace. Toute utilisation accidentelle ou délibérée d'armes nucléaires aurait en effet des conséquences catastrophiques et de long terme pour les populations et la planète, jusqu'à menacer sa survie.

Pour ces raisons, nous soutenons le traité d'interdiction des armes nucléaires de l'ONU et demandons à notre gouvernement que la Belgique y adhère.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de mes respectueuses considérations.

Bourgmestre, Ville/Commune

¹En date du premier juin 2019